

OIGNON BLANC Produits phytosanitaires

Liste non exhaustive, consulter le site e-phyl@agriculture.gouv.fr pour avoir la liste des autres produits homologués ou contacter le conseiller maraîchage.
LMR : consulter le site http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

DESHERBAGE - A la mise en place de la culture

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clé Tox	Phrases de risques
Oignons semés : post semis, pré-levée												
PROWL 400 *	Pendiméthaline (toluidines)	1 l / ha*	90 jours	<ul style="list-style-type: none"> . Cible : Anti-dicotylédones et anti-graminées annuelles . Pénétration : Racinaire, anti-germinatif. Migration : Peu importante. . Stade des mauvaises herbes : entre la germination et la levée. . Nombre de traitement maximum : 1 traitement maximum / an ou / campagne . Stade d'application sur la culture : Application en post plantation, prélevée de la culture. Pas d'incorporation. . Attention ! : <ul style="list-style-type: none"> - Prowl 400 ne peut pas être utilisé sur oignon de printemps (feuilles consommées) - à appliquer sur sol humide (le produit doit rester positionné dans les premiers centimètres) - les graines doivent être suffisamment enterrées (20 mm environ) pour éviter les problèmes phytosanitaires. Il faut donc veiller à avoir un semoir bien réglé pour une bonne homogénéité de profondeur. - moduler la dose suivant le type de sol (0,8 l / ha sur sol filtrant à 1 l sur sol lourd) voire à éviter sur sol léger ou sablonneux - ne pas utiliser sous abri et dans une rotation radis 	19 € / l soit 19 € / ha			6 h plein champ	20 m	BASF AGRO SAS	N	R 50/53 ou H400/410

* Dose d'homologation du Prowl 400 : 3,3 l / ha (hors culture porte-graines)

DESHERBAGE

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clé Tox	Phrases de risques
Stade CROCHET de l'oignon												
TOTRIL**	loxynil (benzotriazoles)	0,2 à 0,25 l / ha	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> . Cible : Anti-dicotylédones annuelles . Pénétration : Foliaire. Migration : Nulle (Contact). . Stade des mauvaises herbes : cotylédon (maximum 4 à 6 feuilles) . Nombre de traitements maximum : Apports fractionnés. Intervalle entre les applications : 7 à 10 jours. . Bonne sélectivité sur oignon. A besoin de lumière pour agir. Traiter impérativement sur feuillage sec (48 heures sans pluie, ni irrigation avant le traitement). Ne pas traiter sur culture couverte (plastique ou bâche au sol). Ne pas traiter les cultures sous abris. Volume de bouille : 500 à 600 l / ha . Ne pas appliquer sur sols drainés . Ne pas mélanger avec Etamine 	40 € / l soit 8 à 10 € / ha		R63	48 H	20 m	BAYER SAS	Xn N	R10, R22, R36/37, R43, R50/53, R63, R65, R66, R67

** Dose d'homologation du Totril : 2,5 l / ha - Dose recommandée par BAYER : 0,4 l / ha au stade crochet de l'oignon, 0,5 l / ha au stade 1 feuille, 0,6 l / ha au stade 2-3 feuilles, 1 l / ha au stade 3-4 feuilles.

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clf Tox	Phrases de risques
Stade PREMIERE FEUILLE de l'oignon												
TOTRIL**	loxynil (benzonitriles)	0,2 à 0,5 l / ha	30 jours	cf. ci-dessus	40 € / l soit 8 à 20 € / ha		R63	48 H	20 m	BAYER SAS	Xn N	R10, R22, R36/37, R43, R50/53, R63, R65, R66, R67
Stade 2 FEUILLES de l'oignon												
LENTAGRAN	Pyridate (phenylpyridazines)	0,5 à 1,0 kg / ha	***	<p>. Cible : Anti-dicotylédones (dont datura)</p> <p>. Pénétration : Foliaire. Migration : Peu importante (contact)</p> <p>. Stade des mauvaises herbes : cotylédons à 2 feuilles vraies.</p> <p>. Nombre de traitements maximum : 1 application / an maximum à dose pleine.</p> <p>. Stade d'application sur la culture : Postlevée à partir du stade 2 feuilles vraies. Ne pas appliquer avant la formation de la couche cireuse de l'oignon.</p> <p>*** Utiliser avant le stade BBCH 14 (4° feuille > 3 cm).</p> <p>. Sur feuillage sec et sur une plante en conditions poussantes.</p> <p>. Fractionnement possible du nombre d'applications.</p> <p>. Après une pluie : attendre 48 heures minimum avant d'intervenir (présence indispensable de la cuticule cireuse de l'oignon).</p> <p>. Ne pas mélanger avec des éléments fertilisants contenant des oligo-éléments, avec des adjuvants à base d'huile et des herbicides antigraminées.</p>	50 € / kg soit 25 à 50 € / ha			48 H	5 m	BELCHIM CROP PROTECTIO N	Xi N	R43, R51/53
**** Dose d'homologation du Lentagran : 2 kg / ha. Dose de Lentagran à raisonner en fonction du stade de la culture, des adventices et du type de sol.												
CENT 7	Isoxaben (benzamides)	0,5 à 2 l / ha	-	<p>. Cible : Anti-dicotylédones, intéressant contre séneçon</p> <p>. Pénétration : Racinaire, anti-germinatif. Migration : Contact.</p> <p>. Stade des mauvaises herbes : pré-levée des adventices.</p> <p>. Nombre de traitements maximum : application un an sur deux</p> <p>. Stade d'application sur la culture : en post plantation de l'oignon de bulbillé, en post-levée de l'oignon de semis (2 Feuilles)</p> <p>. Traiter sur sol humide (prévoir une irrigation de 10 à 20 mm pour positionner le produit)</p> <p>. Attention faire suivre de céréale, maïs ou sorgho après oignon (phyto sur chou)</p> <p>. Ne pas utiliser avant un radis</p>	45 € / l soit 23 à 90 € / ha			6 h plein champ 8 h sous serre	5 m	DOW AGROSCIEN CES	N	R 50/53
Stade 3-4 FEUILLES de l'oignon												
TOTRIL**	loxynil (benzonitriles)	1 l / ha	30 jours	cf. ci-dessus	40 € / l soit 40 € / ha		R63	48 H	20 m	BAYER SAS	Xn N	R10, R22, R36/37, R43, R50/53, R63, R65, R66, R67

DESHERBAGE - Anti-graminées

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Décal de rentrée	ZNT	Société	Clé Tox	Phrases de risques
FUSILADE MAX	Fluazifop-p-butyl (phénoxypropionates : FOPS)	1,5 à 3 l / ha	28 jours	<p>Cible : Anti-graminées annuelles : 1,5 l / ha. Vivaces annuelles (ex chiendent), Ray-Grass : 3,0 l / ha. Fractionner de préférence si dose forte</p> <p>Pénétration : Foliaire. Migration : Systémique.</p> <p>Stade des mauvaises herbes : Traiter les graminées annuelles à partir du stade de 2 à 4 feuilles jusqu'à la fin du tallage (dès que la majorité des graminées ont levé). Intervenir contre le chiendent dès qu'il présente une masse foliaire suffisante (15 à 25 cm de haut).</p> <p>Stade d'application sur la culture : Ne pas traiter avant le stade 2 feuilles / feuilles cirées</p> <p>Respecter les délais avec les anticotyloédones (8 à 15 jours)</p> <p>En conditions difficiles (faible humidité, conditions peu poussantes) : traiter le soir.</p>	30 € / l soit 45 à 90 € / ha		R63	48 H	5 m	SYNGENTA AGRO	Xn N	R38, R43, R50/53, R63 ou H317, H361d, H410
ETAMINE	Quizalofop-p-éthyl (FOPS)	0,8 à 1 l / ha	28 jours	<p>Cible : Anti-graminées annuelles (sauf pâturin).</p> <p>Pénétration : Foliaire. Migration : Importante.</p> <p>Homologation : Cultures légumières.</p> <p>Appliquer en conditions poussantes. Ne pas utiliser sous abri et en plasticulture.</p>	39 € / l soit 31 à 39 € / ha		déconseillé	6 H plein champ	5 m	PHILAGRO France	N	R50/53 ou H410
OGIVE	Cléthodime (cyclohexanediones)	0,4 à 0,5 l / ha***	60 jours	<p>Cible : Anti-graminées efficace sur pâturin</p> <p>Pénétration : Foliaire. Migration : Importante.</p> <p>Nombre de traitements maximum : 1 application maximum par campagne ou par an</p> <p>Stade des mauvaises herbes : graminées annuelles : à partir du stade minimum de 3 feuilles développées et jusqu'à fin tallage, graminées vivaces : sur pousses de 15 à 20 cm de hauteur</p> <p>Stade d'application sur la culture : entre le stade 2 feuilles et 6 feuilles vraies</p> <p>Ce produit ne peut être utilisé qu'avec une huile adjuvante pour bouillie herbicide figurant dans la liste suivante : Actirob B®, Actilandes® TM, , Flux-In, Herbidown®, Mix-In, Velezia.</p>	62 € / l soit 25 à 31 € / ha		déconseillé	24 H	5 m	PHYTEUROP	Xn N	R36/38, R67, R51/53 ou H403, H315, H319, H336, H411

*** Dose d'homologation d'Ogive : 0,75 l / ha

FONGICIDE

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Décal de rentrée	ZNT	Société	Clé Tox	Phrases de risques
Botrytis Squamosa, Mildiou												
DITHANE NEOTEC	Mancozèbe (carbamates)	****	28 jours	<p>**** Botrytis squamosa : dose homologué = 2,5 kg / ha Mildiou : dose homologuée = 2 kg / ha</p> <p>Pénétration : Contact</p> <p>Action : Préventif</p> <p>Nombre de traitements maximum : 4</p> <p>Délai entre applications : 7 jours</p>	9 € / kg soit 18 ou 23 € / ha		R63	48 H	50 m	DOW AGROSCIEN CES	Xn N	R43, R50, R63

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clé Tox	Phrases de risques
Mildiou												
FOLIOGOLD	chlorothalonil (chloronitriles) + métalaxyl-M -ou méfenoxam- (phénylamides)	2 l / ha	14 jours	<p>. Pénétration : Chlorothalonil : contact ; Métalaxyl-M : migration translaminaire et acropétale = protection nouvelles feuilles</p> <p>. Action : Préventif. Chlorothalonil : empêche la germination ; Méfenoxam (spécifique oomycète) : empêche la germination et bloque le développement du mycélium.</p> <p>. Nombre de traitement maximum : 1 application tous les trois ans à la dose maximale autorisée</p> <p>. Délai entre applications : 10 à 14 jours</p> <p>. Ajout d'un mouillant conseillé.</p>	37 € / l soit 74 € / ha		R40	48 H	5 m	SYNGENTA AGRO SAS	Xn N	R20, R40, R43, R 36/37/38, R50/53
ORTIVA	Azoxystrobine (strobilurines)	1 l / ha	14 jours	<p>. Pénétration : translaminaire</p> <p>. Action : Préventif strict (empêche le développement du champignon)</p> <p>. Nombre de traitement maximum : 2 applications maximum pour oignon de printemps (oignon frais, bulbes et feuilles consommés)</p> <p>. Délai entre applications : 7 à 10 jours</p>	74 € / l soit 74 € / ha			6 h plein champ 8 h sous serre	5 m	SYNGENTA AGRO	N	R 50/53
ACROBAT M DG	Diméthomorphe (CAA) + Mancozèbe (carbamates)	2 kg / ha	28 jours	<p>. Pénétration : Diméthomorphe : Systémique / Pénétrant ; Mancozèbe : Contact. Diffuse dans les feuilles et vers les nouvelles pousses.</p> <p>. Action : Diméthomorphe (spécifique oomycète) : Préventif / Curatif ; Mancozèbe : Préventif. Les jeunes infections sont stoppées.</p> <p>. Nombre de traitements maximum : 3 applications maximum / saison</p> <p>. Délai entre applications : 7 à 10 jours</p> <p>. A partir du stade 4 feuilles</p>	19 € / kg soit 38 € / ha		R63	48 H	50 m	BASF AGRO SAS	Xn N	R43, R63, R50/53 ou H317, H361d, H400, H410
INFINITO	propamocarbe HCL (carbamates) + fluopicolide (Pirydinyl-benzamides)	1,6 l / ha	7 jours	<p>. Pénétration : Propamocarbe (spécifique oomycète) et Fluopicolide : Systémique, propriétés translaminaires et anti-sporulantes protégeant la face supérieure et la face inférieure des feuilles ainsi que les nouvelles pousses.</p> <p>. Action : Préventif, évite le développement des foyers primaires voire bloque les contaminations secondaires.</p> <p>. Nombre de traitement maximum : 2 applications / culture. Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus de 2 fois par an et par culture.</p> <p>. Délai entre applications : Ne pas excéder 7 jours entre deux traitements en cas de risque mildiou important</p> <p>. S'applique à partir du grossissement et de l'allongement des feuilles</p>	26 € / l soit 42 € / ha			48 H	5 m	BAYER SAS	Xi N	R43, R50/53
COACH PLUS	Diméthomorphe (CAA) + Pyraclostrobine (strobilurines)	2,5 l / ha	7 jours	<p>. Pénétration : Diméthomorphe : systémie acropétale ; Pyraclostrobine : translaminaire et locosystémique.</p> <p>. Action : Préventif. Diméthomorphe (spécifique oomycète) : activités préventive, curative et anti-sporulante ; Pyraclostrobine : inhibe la germination et bloque le développement du mycélium</p> <p>. Nombre de traitements maximum : 3</p> <p>. Délai entre applications : 7 à 10 jours</p> <p>. Entre le stade 4 feuilles et la tombaison</p>	19 €/l Soit 47,50 € /ha			24 H	5 m	BASF AGRO SAS	Xn N	R20/22, R38, R50/53

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clé Tox	Phrases de risques
-----------------------------	----------------------------	--------------	-----	--------------	------	-----	---------	------------------	-----	---------	---------	--------------------

Botrytis Squamosa (Brûlure des feuilles)

SIGNUM	boscalid (carboxamides) + pyraclostrobine (strobilurines)	1,5 kg / ha	14 jours	. Pénétration : Boscalid : translaminaire et systémie acropétale ; Pyraclostrobine : translaminaire et locosystémique . Action : Boscalid : Préventif, bloque la croissance des champignons ; Pyraclostrobine : inhibe la germination et bloque le développement du mycélium . Nombre de traitements maximum : 2 / culture	65 € / l soit 97 € / ha			6 h plein champ 8 h sous serre	5 m	BASF AGRO SAS	N	R 50/53 ou H400, H410
SCALA	pyriméthanol (anilino-pyrimidines)	2 l / ha	14 jours	. Pénétration : Translaminare . Action : Préventif / Curatif. Inhibe la sécrétion des enzymes nécessaires au processus d'infection et bloque le développement du champignon. . Nombre de traitements maximum : 2	49 € / l soit 98 € / ha			6 h plein champ 8 h sous serre	5 m	BASF AGRO SAS		R 52/53
ROVRAL AQUA FLO	Iprodione (dicarboximides)	1,5 l / ha	21 jours	. Pénétration : Contact . Action : Préventif (inhibe la germination des spores et bloque le développement du mycélium). . Nombre de traitements maximum : 4 - Recommandation BASF : 3 maximum . Ne pas appliquer par deux méthodes différentes (traitement du sol, traitement des semences ou des plants, traitement des parties aériennes) sur cette culture. . Respecter un délai de 150 jours entre le traitement de la culture précédente et la plantation de légumes-racines et de légumes-tubercules ou de légumes feuilles autres que ceux du groupe «laitues et autres salades» et fines herbes. Respecter un délai de 30 jours entre le traitement de la culture précédente et la plantation de légumes feuilles du groupe «Laitue et autres salades».	50 € / l soit 75 € / ha		R40	6 h plein champ 8 h sous serre	5 m	BASF AGRO SAS	Xn N	R40, R50/53 ou H351, H400, H410
BOUILLIE BORDELAISE	Cuivre du sulfate	*****	*****	. Usage : mildiou. ***** Consulter votre technicien, se reporter à l'étiquette et à la fiche technique du produit	6 € / kg	oui		*****	*****		*****	*****

INSECTICIDE

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose SC / Ha	DAR	Observations	Prix	Bio	Mélange	Délai de rentrée	ZNT	Société	Cl. Tox	Phrases de risques
Teigne du poireau												
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine (pyréthrianoïdes de synthèse)	0,075 l / ha	21 jours	. Pénétration : Non systémique . Action : Contact, ingestion, action de choc . Nombre de traitements maximum : 2 applications maximum	127 € / l soit 10 € / ha		Pyr	48 H	50 m	SYNGENTA AGRO SAS	Xn N	R20/22, R43, R50/53
DELFIN	Bacillus Thuringiensis var. kurstaki, sérotype 3a 3b	1 kg / ha	3 jours	. Parasite naturel des chenilles défoliatrices (teigne) . Efficace sur jeunes larves, intervenir dès l'apparition des risques . La qualité de la pulvérisation est un facteur clé de la réussite du traitement; elle doit être homogène et privilégier la couverture complète de la zone à traiter. . Toute pluie lessivante (environ 15 à 20 mm) doit entraîner un renouvellement systématique de l'application	32 € / kg soit 32 € / ha	oui		48 H	5 m	CERTIS	Xi	R36, R43
BAYTHROID	Cyfluthrine (Pyréthrianoïdes)	0,3 l / ha	21 jours	. Pénétration : non systémique . Action : contact, ingestion . Nombre de traitement maximum : 3 applications maximum / an sur la culture tous usages confondus			Pyr	48 H	5 m	MAKHTESHI M	Xn N	R 20/22, R36, R43, R50/53, R65, R66
Thrips												
SUCCESS 4	Spinosad	0,2 l / ha	7 jours	. Pénétration : translaminaire . Action : Contact et ingestion. Larvicide efficace également sur certains adultes (dont thrips) . Nombre de traitement maximum : 2 applications par an . Délai entre applications : 8 jours (en cas de forte pression)	226 € / l soit 45 € / ha	oui		6 h plein champ 8 h sous serre	20 m	DOW AGROSCIENCES	N	R 50/53
Teigne du poireau, Thrips												
DECIS PROTECH (ou PEARL PROTECH)	Deltaméthrine (Pyréthrianoïdes)	*****	7 jours	***** Dose teigne du poireau : 0,5 l / ha Dose thrips : 0,83 l / ha . Pénétration : non systémique . Action : contact, ingestion . Nombre de traitement maximum : 3 applications maximum / an sur la culture	24 € / l soit 12 à 20 € / ha		Pyr	6 h plein champ 8 h sous serre	20 m	BAYER AGRO	N	R 50/53
CYTHRINE MAX	Cyperméthrine (Pyréthrianoïdes)	0,05 l / ha	7 jours	. Pénétration : non systémique . Action : contact, ingestion . Nombre de traitement maximum : 2			Pyr	24 H	20 m	AGRIPHAR SA	Xn N	R10, R20/22, R37/38, R41, R50/53, R65
Noctuelles												
DIPEL DF	Bacillus Thuringiensis var. kurstaki, sérotype 3a 3b	0,75 kg / ha		. Homologation Traitements généraux / TPA / Noctuelles . Action : ingestion		oui		48 H	5 m	PHILAGRO	Xi	R36, R43, R52

N : Dangereux pour l'environnement, Xn : Nocif, Xi : Irritant

R10 : Inflammable.

R20 : Nocif par inhalation

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau

R38 : Irritant pour la peau

R40 : Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 48/22 : Nocif : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingest H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

H361d - Susceptible nuire au fœtus.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolences et vertiges.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Le système d'étiquetage des substances actives et des spécialités commerciales sera progressivement remplacé par les recommandations internationales du Système Général Harmonisé (SGH). Règlement (CE) n°1272-2008 CLP (Classification Labelling Packaging).

Prix : Les tarifs indiqués ne sont qu'indicatifs (tarifs publics magasin). Ils ont pour principal objectif de juger de l'opportunité technico-économique d'un traitement.

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, stades d'application, conditions et précautions d'emploi.

Se référer à la fiche technique relative aux conditions d'application et d'utilisation édictées par l'arrêté du 12 septembre 2006 diffusée par les Chambres d'Agriculture 31 et 47

La Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°AQ 01540

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762

La Coopérative de Fieux est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°AQ 01532

L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin. Cependant, en aucun les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter.

Fiche réalisée par : Valérie Ginoux, Sylvie Féron et Cécile Delamarre

Janvier 2014

Désherbage

Aclonifen 600 G/L

CHALLENGE 600

Chlorprophame 400 G/L

CIP

Cléthodime 120 G/L

OGIVE

Cléthodime 240 G/L

FUSILADE MAX

Fluazifop-p-butyl 125 G/L

STARANE 200

Fluroxypyr (ester 1-méthylheptyl) 200 G/L

TOTRIL

Ioxynil (ester octanoïque) 225 G/L

CENT 7

Isoxaben 125 G/L

PROWL

Pendiméthaline 330 G/L

PROWL 400

Pendiméthaline 400 G/L

Prosulfocarbe 800 G/L

Pyridate 450 G/KG

LENTAGRAN

Quizalofop ethyl P 50 G/L

ETAMINE

Fongicide

Botrytis Squamosa, Mildiou

Mancozèbe 75%

DITHANE NEOTEC

Botrytis Squamosa

Boscalid (510) 267 G/KG+Pyraclostrobine 67 G/KG

SIGNUM

Iprodione 500 G/L

ROVRAL AQUA FLO

Iprodione 750 G/KG

ROVRAL WG

Mancozèbe 75%

DITHANE NEOTEC

Pyriméthanil 37,4 %

Pyriméthanil 400 G/L

SCALA

Mildiou

Azoxystrobine 250 G/L

ORTIVA

Bénalaxyl 6 % + Mancozèbe 75 %

MICENE PLUS

Benalaxyl-M 40 G/KG + Mancozèbe 650 G/KG

Chlorothalonil 500 G/L + Métalaxyl-M 36,3 G/L

FOLIOGOLD

Cuivre du sulfate 20 %

Diméthomorphe 72 G/L + Pyraclostrobine 40 G/L

COACH PLUS

Diméthomorphe 90 G/KG + Mancozèbe 600 G/KG

ACROBAT M DG

Fluopicolide 62,5 G/L + Propamocarbe HCL 625 G/L

INFINITO

Mancozèbe 75%

DITHANE NEOTEC

Insecticides

Lambda-cyhalothrine

Karaté Zéon

Bacillus Thuringiensis

Delfin

Spinosad

Success 4

Deltaméthrine

Decis Protech

Cyfluthrine

Baythroid Max

Cyperméthrine

Cythrène Max

13/01/2014

BAYER. Seul l'usage en post-levée de la culture oignon de semis, est recommandé actuellement par Bayer CropScience France.

Ne pas appliquer CHALLENGE 600 sur oignons de semis destinés à la consommation en vert.

AGRIPHAR = société espagnole

Oignons jaunes et oignons porte-graines

BASF. Non autorisé sur oignon de printemps au motif qu'aucun essai ne mesure le niveau de résidu
Idem Prowl (info BASF de 2013)

Syngenta, Phyto Services. Usage non autorisé en production de semences, sur oignons japonais, oignons bottes et oignons de jours courts en raison d'un risque de phytotoxicité

Phyteurop. L'usage sur oignon de printemps n'est pas autorisé. Aucun des essais disponibles ne mesure le niveau de résidus dans la plante entière.

13/01/2014

13/01/2014

13/01/2014

Voir pourquoi pas listé en 2013 ?

20/01/2014

is dans la plante entière.